



Assemblée générale

Soixante-huitième session

35^e séance plénière

Lundi 21 octobre 2013, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Ashe (Antigua-et-Barbuda)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 120 de l'ordre du jour

Suivi de la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves

Rapports du Secrétaire général (A/68/135 et A/68/291)

Projet de résolution (A/68/L.7)

Le Président (*parle en anglais*) : Beaucoup se souviendront que le paragraphe 101 de la Déclaration et du Programme d'action de Durban de 2001 invitait la communauté internationale et ses États Membres à honorer les victimes de l'esclavage et de la traite des esclaves dans le cadre de cet exercice de suivi. Chacun d'entre nous se rappellera sans aucun doute, qu'en décembre 2011, l'Assemblée a approuvé l'initiative des États Membres d'ériger, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, un monument commémoratif permanent en l'honneur de la tragédie de l'esclavage et de la traite des esclaves.

Il y a environ un mois j'ai eu le grand honneur de prendre la parole lors du dévoilement du projet gagnant pour le mémorial permanent qui sera érigé en l'honneur des victimes. Trois cent dix artistes de 83 pays ont fait appel à leurs forces créatives pour renforcer, par le biais des arts visuels, des sentiments auxquels les États

Membres avaient déjà donné voix dans la Déclaration de Durban et dans d'autres documents. Le projet dont les juges ont estimé qu'il exprimait le mieux le message recherché était fort justement intitulé *Arche du Retour*, et son créateur, M. Rodney Léon, est natif d'Haïti, un pays à l'histoire illustre et qui s'est battu pour mettre fin à l'esclavage – menant une lutte qui a fait payer un lourd tribut à son peuple. M. Léon a dit de son projet gagnant qu'il représentait

« un espace sacré conçu pour transporter les visiteurs, tant sur le plan psychologique que spirituel, en un lieu propice à la reconnaissance du passé, à l'éducation, à la réflexion et à la guérison. »

De même que les autres monuments érigés sur le site de l'Organisation des Nations Unies rappellent à la communauté internationale la nécessité d'honorer les valeurs de la paix et de la non-violence, j'espère et souhaite sincèrement que l'*Arche du Retour*, rendra elle aussi hommage aux aspirations collectives de l'Organisation, à savoir, la paix, les droits de l'homme, la justice sociale et la dignité humaine.

L'année 2013 marque le deux-cent-sixième anniversaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves. L'examen par l'Assemblée générale de la question de l'esclavage et de la traite se poursuit avec le projet de résolution A/68/L.7, dont nous sommes saisis

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-52280(F)



Document adapté

Merci de recycler



aujourd'hui, tandis que nous nous engageons de nouveau à sensibiliser l'opinion mondiale au legs de cette période sombre de notre passé. Depuis que l'ONU a commencé à examiner cette question il y a quelques années de cela, de nombreuses initiatives ont été prises aux niveaux national et international, consacrées au noble objectif de commémorer et d'honorer toutes les victimes de cette pratique monstrueusement inhumaine. Au travers de divers efforts, les États Membres, les organismes des Nations Unies et les partenaires de la société civile ont célébré l'esprit indomptable des victimes d'une tragédie qui continue d'affliger de nombreuses personnes aujourd'hui, bien que sous des formes plus subtiles, dont les inégalités sociales et économiques, la haine, l'intolérance, le racisme et les préjugés.

Le rapport du Secrétaire général (A/68/291) met en lumière les activités d'éducation et de sensibilisation entreprises à la suite de la résolution 67/108. Ces campagnes sont l'occasion non seulement de réfléchir à l'histoire et au legs de l'esclavage, mais également d'examiner les questions telles que l'insuffisance dans des établissements scolaires partout dans le monde de ressources et de manuels sur les raisons de l'esclavage, l'étendue de ses conséquences et les leçons que nous en avons tiré. Outre qu'elles aident à veiller à ce que le passé ne soit pas oublié et ne se reproduise pas, ces activités sont également l'occasion de mettre en lumière les contributions souvent passées sous silence des esclaves africains à leurs économies et à leurs communautés.

Les principes d'égalité et de non-discrimination sont parmi les principes qui ont façonné la Charte des Nations Unies. La Déclaration universelle des droits de l'homme proclame que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits, que personne ne sera réduit en esclavage ou à l'état de servitude et que l'esclavage et la traite des esclaves seront interdites sous toutes leurs formes. En adoptant le projet de résolution aujourd'hui, nous nous engageons à nouveau à mener des actions concertées et concrètes pour lancer et appuyer des efforts indiquant clairement au berceau de l'humanité ce que représentent ces violations des droits de l'homme et de la dignité. J'espère que notre commémoration conjointe des horreurs de l'esclavage et de la traite des esclaves nous incitera à continuer à mener des actions concrètes et résolues. Décidons encore une fois ensemble que l'esclavage, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, sera à jamais relégué au passé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Jamaïque, qui va présenter le projet de résolution A/68/L.7.

M. Rattray (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Le système institutionnalisé de l'esclavage et la traite transatlantique des esclaves qui l'a rendu possible constituent une période épouvantable bien qu'importante de l'histoire humaine. Ils sont l'expression d'une époque tragique où des efforts pour diviser la famille humaine ont été menés à grande échelle, dans le cadre du vaste triangle géographique et économique reliant l'Europe, l'Afrique et les Amériques. C'était une époque où notre humanité commune n'était pas encore reconnue, et où un homme et sa famille, grâce à une exploitation barbare, pouvaient revendiquer la propriété d'autres hommes, femmes ou enfants et assurer ses besoins et sa prospérité aux dépens d'autres êtres humains. Une époque où certaines nations sont devenues puissantes et riches, tandis que d'autres voyaient le jour et d'autres encore étaient assujetties et exploitées. Plusieurs chercheurs avancent l'idée que l'esclavage est l'un des phénomènes les plus influents de l'histoire, en ce qu'il a façonné tous les aspects du monde tel que nous le connaissons aujourd'hui.

C'est donc un honneur pour moi de présenter aujourd'hui à l'Assemblée le projet de résolution A/68/L.7, par lequel la communauté internationale a une fois de plus l'occasion de condamner cette pratique historique méprisable et barbare, mais aussi de s'engager de nouveau à faire en sorte que rien de tel ne soit plus jamais infligé à l'humanité. Le projet de résolution A/68/L.7, intitulé « Mémorial permanent et commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves », dont nous sommes saisis aujourd'hui, continue de souligner combien il importe d'éclairer les générations actuelles et futures sur le passé et de les exhorter à s'unir pour empêcher que quelque chose d'aussi horrible ne se reproduise un jour.

L'activité phare dans cette quête est d'ériger ici-même, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, un mémorial permanent en hommage aux victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Je voudrais saisir cette occasion, en tant que Président du comité chargé de faire aboutir ce projet, pour informer l'Assemblée que le concours artistique international, ouvert il y a deux ans, a été mené à bien et permis de sélectionner le projet gagnant pour le mémorial.

À ce stade, je tiens à exprimer notre gratitude à l'UNESCO et au Bureau des Nations Unies pour les partenariats pour leur excellente collaboration dans l'organisation du concours. Un total de 310 dossiers ont été reçus, de la part de candidats de 83 nationalités différentes. Seize ont été retenus et évalués selon une procédure anonyme par un jury international, dont tous les membres sont des experts dans leur domaine et reflètent un vaste éventail de nationalités. Sept finalistes ont été convoqués et interviewés à New York, puis leurs maquettes ont été notées par les juges, qui se sont unanimement prononcés en faveur du projet gagnant, *l'Arche du Retour*, par Rodney Léon, dévoilé le 23 septembre à l'occasion d'une cérémonie spéciale organisée ici à l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais une fois encore féliciter M. Léon ainsi que les autres finalistes, dont les projets, selon les dires des juges, étaient tous de très grande qualité et traduisaient une bonne compréhension de la profondeur et de l'importance du sujet.

De l'avis des juges, *l'Arche du Retour* est une oeuvre parfaitement réalisable et appropriée, dont l'effet visuel impressionnant invite les spectateurs à la découverte. Nous sommes donc redevables aux membres éminents du jury, composé de M. David Boxer, de mon pays, la Jamaïque; de M^{me} Nadia Bakhurji, de l'Arabie saoudite; de M^{me} Dominique Fontaine, du Canada et d'Haïti; de M. Michael Gomez, de l'Université de New York, ici aux États-Unis; et de M. Ashfar Isahq, du Pakistan, qui ont tous accepté cette tâche gigantesque de manière totalement bénévole et se sont tous engagés à continuer de soutenir le mémorial.

Je ne saurais manquer de remercier également sincèrement les États Membres qui ont contribué si généreusement au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les partenariats – Mémorial permanent. Nous sommes sensibles à tous les dons qui ont été faits, qui, à de nombreux égards, sont le reflet plus large de l'attachement aux objectifs poursuivis par le projet de mémorial permanent, tel qu'incarné non seulement dans le projet de résolution dont nous sommes saisis mais également dans les résolutions que nous adoptons chaque année depuis 2006, au titre de ce point de l'ordre du jour. Nous remercions également tous les particuliers, entreprises et fondations qui ont eux aussi versé des contributions, venant ainsi accroître le sentiment d'appropriation et de dévouement qui entoure cette noble initiative.

Le travail en cours pour mener à terme ce projet utile n'aurait pas été possible sans la vision et l'appui inébranlable d'une équipe de pionniers qui ont jeté les bases solides sur lesquelles nous pouvons à présent faire fond. Je me dois ici de mentionner mon prédécesseur, l'Ambassadeur Raymond Wolfe, qui a travaillé sans relâche pour concrétiser cette vision. Je me permettrai également d'évoquer M. Amir Dossal, l'ancien directeur du Bureau des Nations Unies pour les partenariats, qui a été un partenaire déterminé et qui, bien qu'il ait officiellement pris sa retraite de l'Organisation, reste fidèle à cette initiative.

Nous allons maintenant entamer la dernière phase du projet, qui consiste à mandater la construction et l'érection du mémorial sur un piédestal à l'ONU. Le projet de résolution ne vise pas uniquement à valider l'érection du monument. Bien qu'en soi, cela constitue un accomplissement admirable en l'honneur des victimes de l'esclavage, nous considérons que l'aspect le plus important du projet de résolution réside dans le fait qu'il appelle à une vaste campagne d'information pour éduquer et sensibiliser le public à l'histoire et aux répercussions de l'esclavage. L'objectif est d'influencer les normes sociales modernes d'une manière qui aboutisse au rejet du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et des préjugés, et promeuve l'apaisement, la tolérance et le respect de la diversité.

C'est pour cette raison que nous continuons à mettre en exergue le travail accompli par l'ONU par le biais du Département de l'information pour continuer d'insister sur cet aspect majeur des relations dans la société mondiale. Je félicite le Département de l'information pour l'excellent travail qu'il a effectué au fil des années, et j'exhorte tous les États Membres à contribuer activement au programme d'action éducative évoqué dans le projet de résolution. Le rapport du Secrétaire général (A/68/291) mentionne à cet égard une large sélection d'activités notables entreprises par l'Organisation dans le monde entier. Nous encourageons le lancement d'autres activités dans ce cadre.

En recommandant ce projet à l'adoption, il convient de rappeler que l'humanité est une et que dans le monde d'aujourd'hui il n'y a pas de place pour les préjugés ou la discrimination. Alors que nous nous souvenons de ces événements marquants, le meilleur moyen d'honorer la mémoire des victimes est de réaliser leur espoir fondamental d'égalité, de dignité, d'humanité et de justice pour tous. Je suis donc heureux, au nom de la Communauté des Caraïbes, du Groupe des États

d'Afrique et de tous les coauteurs, de présenter ce projet de résolution pour examen et adoption.

M. Kumar (Inde) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un privilège singulier que de pouvoir prendre la parole au nom de mon pays sur ce point important de l'ordre du jour dont l'Assemblée générale est saisie aujourd'hui. Je voudrais saluer le rapport du Secrétaire général relatif au programme d'action éducative sur la traite transatlantique des esclaves et l'esclavage (A/68/291), ainsi que son rapport sur l'état du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les partenariats – Mémorial permanent, c'est-à-dire sur le mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves (A/68/135).

La traite transatlantique des esclaves est l'un des chapitres les plus abjects de l'histoire de l'humanité. Elle a dévasté les nations africaines et caribéennes pour satisfaire l'avidité et l'exploitation économique vorace des colonisateurs. Les répercussions tenaces de sa brutalité et des souffrances humaines qu'elle a infligées sont encore perceptibles aujourd'hui. Nous devons donc prendre des initiatives pour garantir que les générations futures n'oublieront pas la douleur et la tragédie endurées par les victimes innombrables et anonymes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Il est tout aussi impératif que la communauté internationale prenne l'engagement de veiller à ce que de tels crimes contre l'humanité ne se reproduisent jamais plus. L'éducation a un rôle critique à jouer pour permettre aux générations actuelles et futures de connaître l'histoire, les causes et les effets de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Mieux comprendre l'histoire, c'est se doter d'une perspective très utile pour relever les défis d'aujourd'hui.

L'Inde se félicite des différentes actions éducatives et autres manifestations qui ont été organisées en mars par le Département de l'information pour célébrer la Journée internationale de commémoration, à l'ONU ainsi que dans divers pays, en s'appuyant sur son réseau de centres d'information et les organisations partenaires. Nous insistons sur la nécessité d'allouer au Département un financement régulier et suffisant pour lui permettre d'organiser de telles activités. Nous nous félicitons également des initiatives entreprises par les États pour réaffirmer leur engagement à la mise en œuvre des paragraphes 101 et 102 de la Déclaration de Durban, qui visent à lutter contre les séquelles de

l'esclavage et à honorer la mémoire des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

La construction d'un mémorial permanent permettra aux Nations Unies de rendre l'hommage qui s'impose aux millions de victimes de la traite transatlantique des esclaves. Nous sommes heureux que le concours international pour la conception du mémorial ait été mené à bon terme, et que le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale aient annoncé le projet vainqueur en septembre. Avec un montant de 260 000 dollars, l'Inde est le premier contributeur au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les partenariats – Mémorial permanent consacré à l'érection d'un mémorial permanent. À ce jour cependant, le Fonds d'affectation spéciale n'a reçu qu'environ 1,4 million de dollars, alors que le coût prévu pour la construction du mémorial s'élève à 4,5 millions de dollars. Nous appelons donc avec force tous les pays, et notamment ceux qui ont bénéficié de la traite transatlantique, à se manifester et à verser des contributions généreuses en signe de reconnaissance sincère et de repentir pour les torts commis.

Nous n'oublions pas le combat, l'humiliation et la mort des victimes de la traite transatlantique des esclaves et nous espérons qu'un mémorial permanent pourra bientôt être construit. Il s'agira d'un hommage certes modeste mais opportun au combat mené par les victimes qui ont souffert en silence, sans espoir de liberté, avant de disparaître dans la nuit. Nous avons là l'occasion de rendre un hommage humble à ceux qui ont subi ce déshonneur en contribuant généreusement au Fonds d'affectation spéciale. C'est bien le moins que nous puissions faire.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Afrique. Je voudrais rendre hommage à la Jamaïque et à toutes les parties concernées pour leurs efforts inlassables en faveur de la concrétisation du Mémorial permanent. Je conviens que nous devons tous faire davantage.

La traite transatlantique des esclaves est le plus grave des crimes contre l'humanité, et son infamie et sa cruauté ne connaissent que peu de rivaux. La manière inhumaine et barbare dont elle a été menée et le fait qu'on lui ait permis d'atteindre l'ampleur et la longévité que l'on sait sont sans équivalent dans l'histoire et sont une cicatrice indélébile sur la conscience de l'humanité. Les Africains et les personnes d'ascendance africaine souffrent depuis des siècles des conséquences de

ce crime atroce. Même après l'abolition officielle de la traite des esclaves, les répercussions de son institutionnalisation ont continué de donner lieu à l'exploitation, à l'humiliation, à la discrimination, aux idées préconçues, à la haine, aux préjugés et au racisme dont sont victimes les personnes d'origine africaine sur le continent comme ailleurs.

Tandis que nous commémorons ce crime sans égal, nous rendons hommage aux combats des Africains et de leurs descendants qui ont espéré, qui ont rêvé de vivre en liberté et de jouir de l'égalité. Nous saluons avec une immense émotion leur contribution à la genèse de l'idéal du panafricanisme, un idéal qui a inspiré un mouvement populaire dans la diaspora, rejointe ensuite par les Africains du continent. C'est d'ailleurs ce mouvement, entre autres, qui est à l'origine de la dynamique dont l'Afrique s'est servie pour se libérer du joug du colonialisme et, plus tard, pour établir l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Nous qui célébrons cette année le cinquantième anniversaire de l'OUA/Union africaine, nous nous souvenons d'ailleurs de tous ceux qui ont péri et de l'immense contribution de ceux qui les ont suivis.

Il est donc impératif de se rappeler de ceux qui ont été déracinés, de ceux qui ont été sacrifiés. C'est une commémoration riche de sens pour aujourd'hui, pour demain et pour la postérité. Nous estimons qu'une analyse claire et sincère des faits et de la lutte héroïque menée par ceux qui se sont soulevés contre l'esclavage peut apporter un éclairage précieux et être une source de fierté et de motivation pour les générations présentes et futures dans leur combat contre les difficultés d'aujourd'hui.

À cet égard, nous notons avec satisfaction que le concours international pour la conception du Mémorial permanent a été mené à bon terme et que c'est le projet *Arche du Retour* qui a été choisi pour servir de modèle au mémorial. Cependant, le fait qu'à la fin juin 2013, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les partenariats – Mémorial permanent n'avait reçu qu'1,37 million de dollars, alors que les dépenses prévues pour la construction du Mémorial sont le triple de ce montant indique à quel point il nous reste beaucoup à faire. À cet égard, nous encourageons les États Membres et les autres parties intéressées à verser des contributions volontaires supplémentaires au Fonds d'affectation spéciale. Nous en avons l'obligation, tous autant que nous sommes.

Nous estimons que le Mémorial sera bien plus que le symbole de notre respect : il permettra également de rappeler à la communauté internationale la douleur et la tragédie endurées par les victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

L'Afrique accueille favorablement les divers programmes et activités de commémoration entrepris par le Département de l'information, notamment les activités commémoratives organisées à l'ONU en mars 2013. Nous appuyons les efforts que le Département de l'information continue de déployer pour mettre à profit son réseau mondial de centres d'information dans le cadre de sa campagne de sensibilisation à cette question. Nous sommes également favorables aux initiatives entreprises par les États pour réaffirmer leur attachement à la mise en œuvre des paragraphes 101 et 102 de la Déclaration de Durban adoptée à l'issue de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée pour lutter contre les séquelles de l'esclavage et honorer la mémoire des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

En tant que coauteurs du projet de résolution A/68/L.7, les membres du Groupe des États d'Afrique encourageant pleinement la concrétisation rapide de l'initiative prise par les États Membres d'ériger au Siège de l'Organisation des Nations Unies, dans un endroit bien en vue auquel les délégations, le personnel de l'Organisation et les visiteurs pourront avoir facilement accès, un mémorial permanent pour rappeler cette tragédie et faire prendre conscience des séquelles de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. L'adoption d'un projet de résolution est le moins qu'on puisse faire.

M. Strickland (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : En tant que société multiculturelle, les États-Unis restent déterminés à combattre le racisme, à préserver la dignité des personnes quelle que soit leur race ou leur origine et à lutter contre les séquelles abominables de l'esclavage. Nous sommes profondément convaincus que sensibiliser à la lutte menée par les hommes, les femmes et les enfants qui ont été victimes de l'esclavage, et enseigner ce passé tragique aux générations futures est un moyen de combattre le racisme et les préjugés. Les États-Unis continueront d'œuvrer à l'élimination de la discrimination sur leur propre territoire, et de se joindre aux efforts de la

communauté internationale pour créer un monde de liberté et d'égalité pour tous.

Par ailleurs, les États-Unis ont appuyé le projet de l'UNESCO, *Breaking the Silence*, relatif à l'enseignement sur la traite transatlantique des esclaves. Dans le cadre de cet effort, nous avons mobilisé gouvernements et organisations de la société civile pour mieux faire connaître la traite des esclaves et pour souligner les inestimables contributions des personnes d'ascendance africaine dans tous les domaines de l'activité humaine. Les États-Unis sont fiers de féliciter M. Rodney Léon, dont le projet a été retenu pour la conception du Mémorial permanent. Américano-haïtien, M. Léon est un artiste reconnu dont les œuvres ont inspiré notre pays et lui ont permis de se pencher sur son douloureux passé et de considérer le chemin parcouru. Son projet *Arche du Retour*, nous incitera à nous rappeler et à honorer les victimes de la traite transatlantique des esclaves, à réfléchir au passé et aux enseignements tirés et à envisager les mesures que nous devons tous prendre pour lutter contre les séquelles de l'esclavage et éliminer la discrimination.

Les États-Unis sont honorés de se porter aujourd'hui coauteur du projet de résolution (A/68/L.7) sur le Mémorial permanent et la commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Nous ne devons jamais oublier la terrible tragédie humaine de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, et le courage moral de ceux qui œuvrent à y mettre fin.

M. Magid (Israël) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier l'Ambassadeur Rattray et la Mission permanente de la Jamaïque de leur leadership et des efforts qu'ils ont déployés pour faire figurer ce sujet important en tête des préoccupations de l'ONU.

L'écrivain américain Robert Heinlein a dit : « une génération qui ignore l'histoire n'a ni passé ni avenir ». Aujourd'hui nous convoquons notre mémoire pour faire en sorte que les tragédies du passé nous servent de leçons pour l'avenir. La traite transatlantique jette un voile noir sur l'histoire. L'esclavage des Africains a été cruel et dégradant. Trente millions de personnes ont été arrachées de leurs foyers, déracinées de leurs villages et réduites en esclavage. Beaucoup ont fait le récit des conditions horribles dans lesquelles s'est déroulé leur voyage et de leur vie en tant qu'esclaves. Les sombres siècles de la traite des esclaves constituent l'un des affronts les plus longs et les plus obstinés à la vie, à l'intégrité et à la dignité humaine de toute l'histoire,

puisque même après l'abolition de l'esclavage, les communautés africaines ont continué de vivre dans des conditions épouvantables au cours du XIX^e siècle.

L'histoire du peuple juif est la même que celle des personnes qui ont été persécutées. La Bible hébraïque raconte comment le peuple juif s'est libéré d'un terrible esclavage dans l'Égypte ancienne pour former une nation sur la terre d'Israël, où il vécut jusqu'à ce que des forces conquérantes l'en expulsent et l'éparpillent aux quatre coins de la planète. Impuissant et persécuté, il a souffert dans chaque pays et à chaque siècle. Chaque jour, pendant 2 000 ans, les Juifs ont prié, demandant à Dieu de les ramener en terre d'Israël. Finalement, en 1948, nous sommes parvenus à l'indépendance et avons eu la possibilité de reformer notre patrie. Nous avons édifié notre État sur les principes de liberté, de tolérance et d'entente.

Le peuple juif partage les souffrances des peuples d'Afrique et des Caraïbes et de tous ceux qui ont eu à porter le lourd fardeau de l'histoire. Parce que nous sommes nés esclaves, nous comprenons ce qu'est avoir soif de liberté. Parce que nous avons subi l'outrage de la persécution, nous comprenons la valeur de la dignité humaine. Et parce que pendant 2 000 ans la vie des Juifs a eu peu de prix, nous comprenons le caractère sacré de la vie.

Israël est fier de contribuer financièrement au Mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite internationale des esclaves. Nous sommes honorés d'être coauteur du projet de résolution sur ce sujet, comme nous l'avons été chaque année. Le Mémorial doit servir d'appel à l'action – un appel à chaque pays, à chaque dirigeant et à chaque citoyen – pour tout mettre en œuvre afin que plus aucun être humain ne soit jamais réduit en esclavage.

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Pourtant, tandis que nous sommes réunis ici aujourd'hui, beaucoup dans le monde ne sont pas libres. Chaque année, des centaines de milliers de personnes, des femmes et des enfants pour la plupart, sont victimes de la traite à travers les frontières dans le monde entier. La traite des êtres humains est une profonde injustice qui n'a pas sa place dans un monde civilisé. Il n'y a pas de place non plus dans un monde civilisé pour ceux qui asservissent d'autres par la haine, le racisme et les préjugés. Ils sont l'huile qui ravive le feu de la persécution, de la guerre et de la violence. Il nous faut croire dans les mémoriaux. Grâce à l'éducation, au

souvenir et à la vigilance, nous pourrions faire que les tragédies du passé soient aussi des leçons pour l'avenir.

Israël se joint à la communauté internationale aujourd'hui pour faire avancer ce travail. Ensemble, nous devons promettre à nos enfants que la liberté est universelle, que la dignité est naturelle et que la vie est sacrée.

M. Gaspard (Haïti) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général pour ses rapports (A/68/135 et A/68/291). Je voudrais aussi saluer l'excellent travail accompli par le comité de commémoration du bicentenaire, sous le leadership avisé et dynamique d'un pays frère et ami, la Jamaïque. En ce sens, ma délégation soutient la déclaration faite par l'Ambassadeur de la Jamaïque tout à l'heure.

Le débat de ce matin revêt pour ma délégation un caractère spécial. En effet, il survient seulement quelques jours après le 17 octobre, date de la commémoration de la mort du fondateur de la nation haïtienne, je veux parler de Jean-Jacques Dessalines. Il survient également quelques jours après les activités de commémoration par les autorités de la ville de Savannah autour du monument-souvenir érigé à la mémoire des héros haïtiens qui ont participé à la grande bataille de Savannah à la fin du XVIII^e siècle.

Les activités de commémoration réalisées par l'Organisation, les informations fournies par ses États Membres sur leurs programmes éducatifs nationaux au titre du paragraphe 8 de la résolution 67/108 et les nombreux programmes développés par l'UNESCO montrent que nous sommes sur la bonne voie par rapport aux objectifs que nous nous sommes fixés. Ma délégation ne peut qu'encourager à maintenir ce cap.

Dans cet ordre d'idées, nous nous félicitons de la noble initiative prise par les États Membres de construire ce Mémorial permanent au Siège de l'ONU. L'exécution d'un tel projet représentera un moment fort dans la vie de l'Organisation. Au-delà de sa portée symbolique, ce Mémorial doit être pour nous un véritable ferment d'unité et de grande réconciliation entre les peuples. Il devra également contribuer à lutter contre l'oubli, à faire ce grand travail de mémoire, combien nécessaire, pour rappeler qu'au cours de l'histoire de l'humanité, des milliers d'êtres humains ont été privés de leurs libertés et traités comme des choses, comme des marchandises taillables et corvéables à merci.

Ma délégation se félicite de la création d'un fonds spécial pour le Mémorial permanent, dénommé

Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les partenariats – Mémorial permanent et profite de cette occasion pour exprimer sa profonde gratitude à tous les États qui ont versé des contributions à ce Fonds. Le Mémorial permanent représentera pour ma délégation une reconnaissance des luttes acharnées que nos ancêtres ont su mener pour combattre et éradiquer à jamais cet ordre cruel, inhumain et dégradant que constitua le système colonial et esclavagiste, pour nous léguer le nouveau monde. Notre présence aujourd'hui pour en débattre en est une manifestation évidente.

Mon pays fut le pionnier de cette grande lutte. La contribution d'Haïti à la naissance de ce monde libre est sans conteste et universellement reconnue, même si parfois certains faits de nos jours nous poussent à croire qu'on a tendance à l'oublier ou la minimiser. Il est important pour nous de rappeler brièvement quelques faits historiques universellement admis, qui marquent la contribution d'Haïti à la libération de l'humanité de l'ordre esclavagiste.

Premièrement, comme nous l'avons dit tout au début, les combattants haïtiens ont été à Savannah, en 1779, aux côtés des combattants américains dans leur lutte de libération. Parmi ces héros, il y avait Henry Christophe, Jean-Baptiste Chavannes, Jean-Louis Vilatte, André Rigaud, pour ne citer que ceux-là. C'est pour rendre hommage à ces combattants de la liberté que la ville de Savannah a érigé en octobre 2007 un monument-souvenir en leur mémoire.

Deuxièmement, en 1804, nous avons, au cours d'une guerre révolutionnaire sans précédent, renversé l'ordre colonial et esclavagiste établi sur l'île de Saint-Domingue, pour donner naissance à la première république noire du monde. L'île de Saint-Domingue est devenue la République d'Haïti. Il convient aussi de souligner qu'immédiatement après l'indépendance haïtienne, l'hospitalité et la nationalité haïtienne furent accordées à tous les noirs du monde entier qui fuyaient l'ordre esclavagiste et qui arrivèrent sur le territoire haïtien.

Troisièmement, une fois indépendants, les généraux d'alors, notamment Alexandre Pétion, aidèrent plusieurs pays frères en Amérique latine dans leurs luttes de libération, en leur fournissant armes, munitions et soldats. En guise de reconnaissance de cette aide, certains pays ont intégré la couleur rouge – une des deux couleurs du drapeau haïtien – dans leur drapeau national. Il est aussi important de rappeler que le drapeau d'un des pays de l'Amérique latine fut cousu en

Haïti et que Simón Bolívar effectua plusieurs voyages dans le pays.

Quatrièmement, au cours de la Seconde Guerre mondiale, nous avons accordé l'hospitalité à de nombreux peuples qui étaient persécutés chez eux et ailleurs. Parmi ces peuples, nous pouvons citer, entre autres, le peuple juif.

Cinquièmement, dans les années 60, Haïti a joué un grand rôle dans la décolonisation du continent africain. Ainsi, entre autres efforts déployés, il est important de rappeler que nombreux professeurs Haïtiens furent envoyés en Afrique.

La liste est longue.

En rappelant ces quelques faits historiques, il ne s'agit pas pour nous d'avoir un comportement passiviste. Ce faisant, nous avons seulement voulu rappeler qu'Haïti était toujours au rendez-vous avec l'histoire et a toujours joué le rôle que l'histoire lui avait dévolu. Il s'agit aussi de montrer que la solidarité n'est pas seulement liée la richesse d'un État. Elle est d'abord et avant tout une affaire de cœur, de générosité, bref, d'humanité.

Tout ceci pour dire que nous accordons beaucoup d'importance au suivi de la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves. Le choix du thème, « Victoire sur l'esclavage : Haïti et au-delà », pour la commémoration de 2014 est pour nous un motif de fierté, de satisfaction et de reconnaissance du rôle historique d'Haïti dans la lutte pour mettre fin au système esclavagiste. Nous nous en réjouissons.

À l'ouverture d'un colloque international organisé en 2009 sur l'apport de la Révolution haïtienne à l'universalité des droits de l'homme, celui qui était alors Sous-directeur général des sciences sociales et humaines de l'UNESCO, M. Pierre Sané, a présenté Haïti comme le berceau des droits humains. Il a dit : « L'universalité des droits humains a peut être été conçue à Paris en 1789, mais l'accouchement a bien eu lieu en Haïti, quelques années plus tard ».

En guise de conclusion, puisse la construction du Mémorial permanent contribuer à faire respecter davantage les droits de tous les peuples du monde entier, où qu'ils se trouvent sur cette terre et qui souffrent encore de nombreuses privations.

M. Reyes Rodríguez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous, les Cubains, sommes fiers de nos origines africaines. L'identité de la nation cubaine est le résultat

d'un processus d'acculturation découlant d'apports de divers groupes ethniques dans des contextes difficiles : d'abord, le contexte colonial et, ensuite, le contexte néocolonial. C'est à partir de 1959 qu'a débuté une période d'intégration véritable et que l'on a reconnu toutes les composantes de la société cubaine à leur juste valeur. Fondamentalement, nous sommes un mélange d'hispanique et d'africain. Nous avons également des influences venues d'Asie et de peuples autochtones américains.

À Cuba, comme dans plusieurs autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes, les conséquences de la traite transatlantique des esclaves sont bien visibles. Environ 1 300 000 Africains sont arrivés dans les plantations coloniales de l'île dans le cadre de ce commerce cruel. Ces hommes, femmes et enfants africains ont été arrachés de force à leurs villages et à leurs familles et vendus comme esclaves de l'autre côté de l'Atlantique.

Au fil des siècles, la culture et la nationalité cubaines ont pris forme, et ont été également enrichies par cet héritage africain. Les Cubains sont reconnaissants à leurs ancêtres d'origine africaine, notamment pour leur sagesse, leur joie, leur créativité, leur capacité de s'adapter à des environnements hostiles, la richesse de leurs histoires et croyances religieuses, le rythme de leur musique, leur tempérament dynamique et, surtout, leur esprit de révolte face à l'injustice et leur courage inébranlable dans la lutte pour l'indépendance et la liberté.

Les esclaves affranchis et leurs descendants ont joué un rôle important dans les différentes étapes des guerres qui ont permis au peuple cubain de parvenir à l'autodétermination. Comme l'a dit le commandant en chef de la Révolution cubaine, Fidel Castro, lors de son intervention à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, tenue à Durban en 2001 :

« Les trois continents – y compris l'Asie – ont été soumis à une exploitation inhumaine qui a changé la destinée et la vie actuelle de plus de 4,5 milliards de personnes qui habitent les pays du Tiers Monde, dont les indicateurs de pauvreté, de chômage, d'analphabétisme, de maladies, de mortalité infantile, d'espérance de vie et d'autres calamités impossibles à répertorier en peu de mots nous surprennent et nous effraient. Ce sont les victimes actuelles de cette barbarie qui a duré des siècles et les seules qui méritent

vraiment l'indemnisation au titre des crimes affreux perpétrés contre leurs prédécesseurs et leurs peuples. »

Les pays développés et leurs sociétés de consommation, qui sont responsables de la destruction accélérée et quasiment inexorable de l'environnement, ont été les principaux bénéficiaires de la conquête et de la colonisation, de l'esclavage et de la traite transatlantique, de l'exploitation impitoyable et de l'extermination de centaines de millions de fils et de filles des peuples du Sud. Ils se sont également enrichis grâce à un ordre économique injuste imposé à l'humanité et grâce à des institutions financières internationales créées exclusivement par eux et pour eux. Ce monde riche et gaspilleur a les moyens techniques et financiers de payer sa dette à l'humanité.

Cuba appuie la juste demande de compensation présentée par les États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Cuba exige également le traitement spécial et différencié que méritent et demandent les pays en développement, en particulier les pays d'Afrique, dans le cadre de leurs relations économiques internationales. Cuba rejette l'égoïsme et l'opulence honteuse affichés par une poignée de pays et qui sont en trait de devenir les règles de la mondialisation en cours.

Cuba appuie le projet de résolution que présentent chaque année les pays de la CARICOM et du Groupe des États d'Afrique à ce sujet, projet dont il se porte coauteur. Cuba est conscient de l'importance que revêt le renforcement des activités de l'ONU et des autres organisations internationales, en particulier l'UNESCO, dans ce domaine. C'est le moins que puisse faire la communauté internationale pour réparer ce crime contre l'humanité qu'a été la traite transatlantique des Africains, qui les a réduits en esclavage.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur le point 120 de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/68/L.7, intitulé « Mémorial permanent et commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais annoncer que, depuis la présentation

du projet de résolution, outre les délégations énumérées dans le document A/68/L.7, les pays suivants s'en sont également portés coauteurs : Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chine, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, Géorgie, Grèce, Guinée équatoriale, Hongrie, Indonésie, Iran, Irlande, Islande, Japon, Lettonie, Liban, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Mexique, Monaco, Mongolie, Norvège, Paraguay, Philippines, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Samoa, Serbie, Seychelles, Slovaquie, Slovénie, Thaïlande et Ukraine.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/68/L.7?

Le projet de résolution A/68/L.7 est adopté (résolution 68/7).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante du Brésil.

M^{me} Almeida Watanabe Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil ne remerciera jamais assez les États Membres, l'ONU et la société civile des efforts inlassables qu'ils ont déployés pour organiser et mener à bien le concours international pour la conception du mémorial permanent au Siège de l'ONU en souvenir des victimes de la traite transatlantique des esclaves. La traite transatlantique est l'une des pires tragédies qu'ait connues l'humanité, et elle est le crime le plus massif et le plus long jamais commis contre l'humanité.

Le Brésil salue les efforts communs des États Membres, et plus particulièrement la Mission permanente de la Jamaïque pour son action à la tête du Comité du mémorial permanent, aux activités duquel le Brésil est fier de participer. Le Brésil est convaincu que l'heure est venue pour l'ONU de proclamer la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine.

Comme l'a souligné le représentant de la Jamaïque, la construction d'un mémorial permanent est un jalon, mais ce n'est toutefois qu'un premier pas sur le long chemin que nous devons parcourir pour sensibiliser l'opinion publique et la mettre en garde contre les préjugés, l'intolérance et le racisme. Le Brésil déploiera tous les efforts nécessaires, de concert avec les États Membres et les partenaires, pour faire adopter

un projet de résolution sur la décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, comme le préconise le paragraphe 79 de la résolution 67/155.

En conclusion, le Brésil demande aux États Membres et au Président de l'Assemblée générale de fournir un appui décisif à cette initiative.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 120 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 11 heures.